

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 19 mai 2022

Présents: Roland COUTOU, Matthieu HENRY, Didier AFFRE, Bruno BESSIERES, Alain CAUQUIL, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES, Martine LUGAGNE, Roseline MUSARD, Ophélie LAMOUREUX, Pierre-Franck LUYE

Représentés:

Excusés: Yves MONDON, Boris BAUWENS, Frédérique BEAUFUME, César LARRIBEAU

Absents:

Secrétaire de séance: Martine LUGAGNE

1 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME FAIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre Programme FAIC 2022

Cette demande concerne :

<u>Travaux prévus</u>	<u>Montants HT</u>
- Isolation vestiaire stade	6 390.00€
- Installation électrique vestiaire stade	600.00€
- Façade local mairie-Place Amans	2 380.00€
- Isolation phonique salle polyvalente	5 215.00€
- Aménagement voirie-Chemin de la Caminade-Chemin des Mèdes-Voie verte	24 234.50€
- Réfection parking en bord du RD 908 dans la traversée de Prémian	24 810.00€
Soit un montant Total de	63 629.50€

Vote à l'unanimité

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA VRUR 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la V.R.U.R. 2022

Cette demande concerne :

<u>Travaux prévus</u>	<u>Montants HT</u>
- Aménagement voirie-Chemin de la Caminade-Chemin des Mèdes-Voie verte	24 234.50€
- Réfection parking en bord du RD 908 dans la traversée de Prémian	24 810.00€
Soit un montant Total de	49 044.50€

Valide à l'unanimité

3 – REFECTIION CHEMIN DE L'ARCAS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite auprès des entreprises citées ci-après afin de réaliser les travaux de réfection du chemin accès de l'Arcas. La date limite de réception des offres a été fixée au 1er Avril 2022 à 12H00.

- SARL AGTP 11 400 Castelnaudary
- LE MARCORY 34800 Clermont l'Hérault
- SARL FRANCES 34360 Saint-Chinian
- SARL FERRINI ET FILS 34600 Bédarieux

Ces quatre entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Le critère du jugement des offres était le prix des prestations. Pondération en pourcentage 100%.

Après analyse, l'offre la plus économiquement avantageuse est celle de LE MARCORY pour un montant de 53 831.00€ HT soit 64 597.20€ TTC.

Valide à l'unanimité

4 – REVETEMENT CHEMIN DE L'ARCAS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite auprès des entreprises citées ci-après afin de réaliser les travaux de revêtement du chemin de l'Arcas. La date limite de réception des offres a été fixée au 11 Mai 2022 à 12H00.

- SARL AGTP 11 400 Castelnaudary
- SARL FRANCES 34360 Saint-Chinian
- Société COLAS 34600 LES AIRES

L'entreprise AGTP n'a pas été en mesure de fournir une offre.

SARL FRANCES a fait une offre à 4 736.5 € HT, la société COLAS a fait une offre à 4 665 € HT. C'est la proposition la moins disante de la société COLAS qui a été retenue à l'unanimité.

5 – CREATION EMPLOI SAISONNIER : ARROSAGE ESPACE FLEURI VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un agent d'entretien occasionnel pour un besoin saisonnier lié à l'entretien de l'espace fleuri du village pour une période de 2 mois (Juillet et Août).

Vote à l'unanimité

6 – AUTORISATION DE TRAVAUX POUJOL

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur LECLERC concernant l'isolation de sa façade par l'extérieur. La maison est mitoyenne avec l'espace public. Les travaux imposeraient une occupation permanente et définitive de l'espace public ; La voie de circulation est très étroite en ce point. Le Conseil Municipal refuse l'autorisation d'utilisation permanente de l'espace public.

7 – SENS DE CIRCULATION AUX MEDES

Une proposition visant à installer un sens unique dans la partie basse de la route des Mèdes a été formulée au cours du dernier Conseil Municipal. La pente et la difficulté à se croiser justifient cette proposition. Toutefois, pour éviter un déplacement de la circulation sur la rue de la Gare et la piste

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

verte, le Conseil Municipal retient l'idée d'installer un miroir pour permettre d'anticiper l'arrivée d'un véhicule en sens inverse.

8 – UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PAR LES SCOLAIRES

Le Conseil Communautaire a validé un nouveau règlement pour l'accès des scolaires à la piscine intercommunale de Saint-Pons. Les communes souhaitant organiser des sorties auront le déplacement à leur charge et devront s'acquitter de 200 € pour une séance de 2 heures.

Le Conseil Municipal exprime son vif désaccord avec cette mesure mais s'accorde sur la nécessité de permettre aux enfants de participer au cycle de natation en juin 2022. Il décide de rédiger une motion pour exprimer son opposition à cette mesure.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Information carte communale
- Participation des enfants de l'école à une journée « Nettoyons la nature » le jeudi 19 mai 2022
- Points sur les festivités